

DÉPARTEMENT
DU
Puy-de-Dôme

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers
en exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **25**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :
**Demande de subvention
au titre de la Dotation
d'Équipement des
Territoires Ruraux
(DETR) 2026 pour les
travaux d'aménagement
de l'accès à l'aire
d'accueil des gens du
voyage (AAGV)**

SÉANCE DU MARDI 24 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 24 février à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le
mercredi 18 février 2026 s'est réuni en salle du Conseil TOURNILHAC à la
Mairie de THIERS, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT,
Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUNOZ, Sophie
DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN,
Monique MORENO, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Thierry
BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Serap ALP, Farida LAÏD,
Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et
Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Claude GOUILLON-CHENOT à David DEROSSIS,
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Catherine PAPUT,
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,
Pepa CAENEN à Hélène BOUDON,
Christophe MANKA à Martine MUNOZ,
Yoann BENTEJAC à Francis ROUX,

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,

Secrétaire de séance :

Didier STURMA

C.M. 24.02.2026
 - N°22 -

DEMANDE DE SUBVENTION AUX SERVICES DE L'ETAT DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2026 POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'ACCES A L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L2122, L2334-32 à L2334-39 et R2334-19 à R2334-31-1 ;
- **Vu** la circulaire DETR-DSIL 2026 du 29 octobre 2025 ;
- **Vu** le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGDV) 2023-2028 ;
- **Considérant** la nécessité de créer un accès sécurisé à l'aire d'accueil des gens du voyage depuis la route départementale 906 ;
- **Considérant** le manque de sécurité et la mauvaise adaptation aux besoins de usagers de l'accès actuel ;
- **Considérant** l'inscription de ces travaux dans le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGDV) 2023-2028 ;
- **Considérant** que cette opération répond aux critères énoncés dans la fiche DETR n°15 ;
- **Considérant** que le plafond de dépense maximum pour ce type d'opération, est fixé à 100 000,00 euros Hors-Taxes (HT), conformément à la fiche DETR n°15 ;
- **Considérant** que le taux d'aide maximal est fixé à 60,00 % pour ce type d'opération, conformément à la fiche DETR n°15 ;
- **Considérant** que l'opération a actuellement atteint le stade de l'estimation d'Avant-Projet (AVP) ;

Il est donc proposé au Conseil Municipal, de solliciter l'aide de l'Etat, au titre de la DETR 2026, à hauteur de 60 000,00 euros, soit 60 % du plafond des dépenses, fixé à 100 000,00 euros HT et 34,29 % de la dépense prévisionnelle de cette opération, estimée à 175 000,00 euros HT au stade de l'AVP ;

Le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

Coût estimatif de l'opération			
Poste de dépenses		Montant prévisionnel HT	
Travaux		150 000,00 €	
Honoraires de maîtrise d'œuvre (MOE)		25 000,00 €	
Coût HT		175 000,00 €	
Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	Statut	Pourcentage	Montant sollicité
État – DETR/DSIL 2026	À solliciter	34,29 %	60 000,00 €
Conseil Départemental – FIC 2022	Acquis	18,80 %	32 900,00 €
Fonds de concours Cc Thiers Dore et Montagne	Escompté	23,45%	41 050,00 €
Total financements publics (Ne peut excéder 80%)		76,54 %	133 950,00 €
Fonds propres		23,46 %	41 050,00 €
Total autofinancement (Ne peut être inférieur à 20%)		23,46 %	41 050,00 €
Coût Total HT		100%	175 000,00 €

C.M. 24.02.2026

- N°22 -

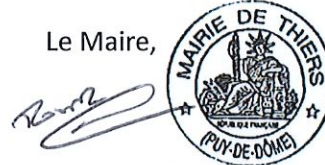
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :

- **Approuve** le plan de financement présenté ci-dessus ;
- **Autorise** la sollicitation de subvention auprès de l'Etat, au titre de la DETR 2026 ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,

Didier STURMA

Le Maire,



Stéphane RODIER

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06/03/2026



ID : 063-216304303-20260224-260224_22-DE